



**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE LA SOUVERAINETÉ  
ALIMENTAIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Ordre de service d'action**

<b>Direction générale de l'enseignement et de la recherche</b> <b>Service de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation</b> <b>Sous-direction de l'enseignement supérieur</b> <b>Bureau des formations de l'enseignement supérieur</b> <b>78 rue de Varenne</b> <b>75349 PARIS 07 SP</b> <b>0149554955</b>	<b>Note de service</b> <b>DGER/SDES/2025-283</b> <b>06/05/2025</b>
--	--

**Date de mise en application :** Immédiate

**Diffusion :** Tout public

**Cette instruction abroge :**

DGER/SDES/2024-644 du 05/12/2024 : Remontée des notes de bulletins vers Parcoursup

DGER/SDES/2024-661 du 04/12/2024 : Remontée des données de scolarité de Fregata vers Parcoursup.

**Cette instruction ne modifie aucune instruction.**

**Nombre d'annexes :** 4

**Objet :** Remontée des apprenants et des notes de bulletins vers Parcoursup

<b>Destinataires d'exécution</b>
DRAAF/ DAAF SRFD/ SFD Inspection Enseignement Agricole Etablissements locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricole Conseil national de l'enseignement privé (CNEAP) Union nationale des maisons familiales rurales d'éducation et d'orientation (UNMFREO) Union nationale rurale d'éducation et de promotion (UNREP)

**Résumé :** Texte de présentation de l'instruction : Cette note a pour objet de décrire le processus de remontée des scolarité des apprenants, via SIECLE ou FREGATA, ainsi que la remontée des notes de bulletins. Ces opérations concernant les classes de première et de terminale, pour tous les établissements, quelque soit le statut de l'apprenant (scolaire et apprenti). Depuis la session 2025, plus aucune modification n'est possible sur le site de gestion Parcoursup.

**Textes de référence :**

- LOI n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants
- Décret n° 2018-172 du 9 mars 2018 relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation
- Note de service DGER/SDES/2023-654 du 13 octobre 2023  
Missions des DRAAF et DAAF dans le cadre de la procédure d'admission dans l'enseignement supérieur, Parcoursup
- Note de service DGER/SDES/2024-594 du 23 octobre 2024  
Remontée des notes d'examen vers Parcoursup

Depuis 2018, Parcoursup est la procédure et la plateforme en ligne de pré-inscription à l'entrée en première année de l'enseignement supérieur français pour tous les élèves, étudiants et apprentis inscrits dans un établissement scolaire.

Le dossier associé contient différentes pièces susceptibles d'orienter les commissions d'examen des vœux sur la recevabilité de la candidature. Ces différentes pièces sont remontées vers Parcoursup par de multiples opérations, dont certaines font l'objet de notes de services, compte tenu des spécificités de l'enseignement agricole :

- La remontée de l'inscription au baccalauréat et des notes d'examen décrite dans la note de service [DGER/SDES/2024-594 du 10 octobre 2024](#).
- La remontée des apprenants et leurs notes de bulletins, dans la présente note de service.

### 1. Remontée de la scolarité des apprenants

Depuis la session 2025 de Parcoursup, la remontée de la scolarité, de l'identité des apprenants et de leurs responsables, s'effectue uniquement par import de fichiers. Pour des raisons de sécurisation des données, il n'est en effet plus possible de faire des corrections a posteriori sur le site de gestion Parcoursup.

Pour les formations de **l'enseignement agricole**<sup>1</sup> cela s'effectue par un export de fichiers depuis **FREGATA** réalisé par l'établissement. Pour les formations de **l'éducation nationale**<sup>2</sup>, proposées dans les établissements relevant du MASA, cet export s'effectue directement depuis **SIECLE**.

Cette opération d'import/export de FREGATA et de SIECLE vers Parcoursup est à effectuer deux fois dans l'année :

1. En juin, pour les élèves scolarisés en classe de première de l'année en cours, dans le cadre de la préparation de la session de l'année suivante.
2. A partir de décembre, pour les élèves scolarisés en terminale de l'année en cours<sup>3</sup>.

**Ces opérations sont obligatoires, pour tous les établissements, y compris ceux n'ayant pas opté pour une remontée automatique des notes de bulletins, quelle que soit la modalité d'enseignement : voie scolaire ou apprentissage.**

Pour les formations de l'éducation nationale, un Webservice est mis en place entre SIECLE et Parcoursup afin d'alimenter automatiquement les modifications de l'un vers l'autre.

---

<sup>1</sup> Baccalauréat technologique STAV et baccalauréats professionnels agricoles.

<sup>2</sup> Baccalauréat général, baccalauréat technologique STL et baccalauréats professionnels EN.

<sup>3</sup> Il n'y a plus de date de fin pour ces imports/exports, ceux-ci devant être effectués à nouveau pour toute modification. Cependant, il n'y aura plus d'imports possibles après l'envoi des dossiers de candidature aux établissements de l'enseignement supérieur.

*Note : Pour les établissements proposant des formations de l'éducation nationale, la remontée des informations via SIECLE nécessite un dispositif d'authentification dédié et sécurisé, dénommé clé OTP, qui génère un code personnel toutes les minutes.*

*Cette clé OTP est déjà utilisée pour accéder à d'autres applications du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (MENESR) comme Cyclades, le livret scolaire unique (LSU) ou encore le livret scolaire du lycée (LSL). Pour les établissements qui n'en possèdent pas, il est nécessaire de se rapprocher le plus rapidement possible de leur service régional de la formation et du développement (SRFD), et plus particulièrement de leur délégué régional aux technologies de l'information et de la communication (DRTIC), pour connaître les modalités d'obtention des clés OTP dans les académies les concernant.*

## **2. Les remontées des notes de bulletins**

### *2.1 Le contenu des bulletins périodiques*

- Pour les élèves des classes de **baccalauréat général et technologique**, le bulletin de notes attendu dans Parcoursup contient les notes et les appréciations trimestrielles (ou semestrielles) des matières du livret scolaire.

La remontée concerne, les notes et les appréciations des disciplines du tronc commun et des enseignements de spécialité (EDS)<sup>4</sup>, auxquels s'ajouteront, le ou les enseignements optionnels suivis par le candidat (Annexe 1).

Les disciplines composantes des enseignements de spécialités peuvent être saisies comme sous-service de l'EDS sur le logiciel de gestion de note, mais une seule note et une seule appréciation doit remonter vers Parcoursup (Annexe 2).

- Pour les apprenants (élèves et apprentis) des spécialités du **baccalauréat professionnel** délivrées par le ministère en charge de l'agriculture, sont attendues les notes et les appréciations des enseignements du tronc commun et une note et une appréciation uniques pour l'ensemble des évaluations périodiques des enseignements professionnels (MP1 à MP7) sous l'intitulé **Enseignement technologique et professionnel**. Il est souhaitable que l'appréciation attendue ne soit pas la concaténation des appréciations portées pour les enseignements professionnels mais le résultat d'une harmonisation de l'équipe pédagogique. Pourront s'ajouter le ou les enseignements facultatifs suivis par le candidat (Annexe 3).

**Toutes les disciplines indiquées dans les annexes comme obligatoires pour la saisie vers Parcoursup doivent être renseignées.**

---

<sup>4</sup> Trois en classe de première, deux en classe de terminale.

**Il est nécessaire que l'ensemble des lignes de bulletin, l'ensemble des notes et l'ensemble des appréciations soient saisies, et ceci y compris pour des disciplines non enseignées, non évaluées et/ou non notées pour une période donnée<sup>5</sup>.**

## *2.2 Les remontées des notes de bulletin*

La remontée des notes de bulletin est structurée autour de trois opérations au fil de la scolarité de l'élève qui sont associées à un calendrier précis : une remontée lorsque l'élève est en première et deux remontées lorsqu'il est en terminale.

Sur le site de gestion Parcoursup, l'application « Notes » permet aux établissements d'origine de compléter automatiquement les bulletins de notes (éléments chiffrés et appréciations) des dossiers des candidats à l'entrée dans une formation de l'enseignement supérieur. Les notes et appréciations sont remontées à partir d'un fichier export du logiciel de notes utilisé par l'établissement, certains éditeurs pouvant proposer par ailleurs un Webservice pour une alimentation automatique.

Tous les établissements d'enseignement agricole utilisant un logiciel de notes d'éditeur privé **certifié Parcoursup** ont la possibilité de réaliser la remontée automatique des notes et des appréciations. La liste des logiciels certifiés est disponible sur le site de gestion Parcoursup.

Ce transfert de données permet d'éviter une saisie longue, tout en garantissant la véracité des données et le principe d'unicité de la source par le logiciel de notes.

### *2.2.1 Remontée des notes de première*

La remontée des notes de première, pour l'ensemble des trois trimestres ou deux semestres, doit s'effectuer lorsque les élèves sont scolarisés en classe de première, donc sur l'année précédant leur inscription en classe de terminale (N-1).

Cette opération doit être effectuée entre la fin des derniers conseils de classe de première (troisième trimestre ou second semestre), et **avant la mi-juillet**.

### *2.2.2 Rattachement des enseignants/classes/matière et référencement des PP*

Lors de la nouvelle session de Parcoursup, à l'ouverture de l'application « Notes » (début décembre), les établissements doivent effectuer un import depuis le logiciel de notes<sup>6</sup>. Cet import permet de réaliser l'initialisation du rattachement des enseignants de terminale avec leurs classes et leurs matières, ainsi que d'identifier les professeurs principaux. Cette initialisation permet en outre de créer les comptes des enseignants, qui ne doivent être créés que par cette procédure (pour les établissements en remontée automatique).

---

<sup>5</sup> Indiquer N à la place des notes et « non noté », « non enseignée » ou « non évalué » dans les appréciations.

<sup>6</sup> Donc sans notes. Appelé également import « à vide ».

### 2.2.3 Première remontée des notes de terminale

Une première opération de remontée des notes de terminale est à effectuer en amont de la transmission des dossiers des candidats vers les établissements. Celle-ci concerne les notes du premier et deuxième trimestre (ou du premier semestre). Cette opération pouvant être entamée dès le mois de décembre (pour le chargement du premier trimestre et l'initialisation des compte enseignants), doit être terminée **avant la fin du mois de mars** afin de permettre la transmission des dossiers complets aux établissements du supérieur dès le début du mois d'avril.

### 2.2.4 Seconde remontée des notes de terminale

Une seconde opération de remontée des notes de terminale est à effectuer après les conseils de classe du troisième trimestre ou second semestre, et avant mi-juin. Il est donc nécessaire de placer ces conseils de classe suffisamment tôt pour permettre cette saisie.

Cette opération des notes de fin d'année reste essentielle car elle permet aux établissements du supérieur de disposer d'un dossier complet dans le cadre de la procédure complémentaire, d'une candidature par apprentissage (pouvant être plus tardive), mais également pour les candidats souhaitant candidater l'année suivante sur Parcoursup dans le cas d'une réorientation en première année de l'enseignement supérieur, ou d'un échec à l'examen du baccalauréat.

### 2.3 Solution alternative à la remontée automatique des notes

Pour les établissements ne pouvant pas procéder à la remontée automatique des notes (logiciel non certifié, pas de logiciel de gestion de note...), ou ne souhaitant pas le faire, il reste possible de procéder à une remontée manuelle des informations de bulletin.

## 3. La nécessaire interopérabilité des systèmes d'information

Réussir la remontée automatique des notes et des appréciations, c'est rendre possible la communication entre deux systèmes d'information, le logiciel de notes en établissement et le module Notes de l'application Parcoursup.

### Il est primordial que les établissements :

- Prennent connaissance du calendrier des opérations à conduire tout au long de la procédure afin d'anticiper la charge de travail. Le lien vers le [calendrier](#) est disponible sur la page Parcoursup de chlorofil.fr ;
- S'assurent en amont de chaque campagne que les utilisateurs concernés disposent des prérequis pour se connecter :

- Un compte utilisateur Parcoursup avec un système d'authentification spécifique à Parcoursup nécessitant une application TOTP à installer sur téléphone de préférence, ou sur l'ordinateur.
- Un compte utilisateur SIECLE, associé à une clé OTP académique (dématérialisée sur téléphone ou physique).
- Veillent à utiliser, **dans toutes leurs applications, y compris dans les logiciels de notes, les nomenclatures nationales en vigueur telles que définies dans les annexes**, cela afin d'éviter tout risque de discordance de données nécessitant ensuite de corriger les informations erronées lors de la phase d'échanges entre les applications ;
- Vérifient les données saisies sur FREGATA et sur SIECLE, ainsi que leur concordance avec les données du logiciel de notes, et celles sur Parcoursup ;
- Mettent en place les services de notation et une structuration du bulletin de notes au plus proche de ce qui est attendu dans Parcoursup.

Ainsi, la remontée automatique des notes sera facilitée.

**Une attention particulière est demandée dès la création des emplois du temps où il conviendra de s'assurer que les nomenclatures « matières » à disposition dans les logiciels privés et utilisées pour leur conception soient les nomenclatures à jour (libellé et code SIECLE).**

Pour ce faire, il est recommandé d'effectuer chaque année un « toilettage » de la base « Matières » du logiciel de notes utilisé par les établissements, en supprimant les nomenclatures devenues obsolètes.

#### **4. Accompagnement des établissements**

Les correspondants Parcoursup en DRAAF/SRFD accompagneront les établissements dans cette procédure. Ces derniers pourront les contacter en utilisant la messagerie « Contact » à disposition sur leur site de gestion Parcoursup.

Les DRTIC assurent l'interface entre la DGER et les directions des systèmes d'information (DSI) de chaque académie de l'éducation nationale. Ils peuvent être sollicités pour toute difficulté liée à l'usage des clés OTP académiques et notamment la mise à disposition de leur guide d'utilisation.

Une assistance est assurée, pour la DGER, par l'Institut Agro Dijon (CNERTA) pour l'export de données depuis FREGATA vers SIECLE.

Le bureau des formations de l'enseignement supérieur de la DGER (SDES/BFES) met à disposition de tous les acteurs la documentation nécessaire sur Chlorofil (rubrique « [Parcoursup](#) »), dont un guide pour la remontée automatique des notes sur Parcoursup.

Benoît BONAIMÉ  
Directeur général de l'enseignement et de la recherche

**Annexe 1 - Baccalauréat technologique STAV : disciplines du référentiel de formation et nomenclatures nationales**

Libellé référentiel de formation	Libellé court	Libellé long (Nomenclatures)	Code Nomenclatures	Modalité d'élection	Type d'enseignement	Classe
<b>Tronc commun</b>						
FRANCAIS	FRANA	FRANÇAIS	692000	S	ENSEIGNEMENTS COMMUNS A TOUTES LES SERIES	Première
PHILOSOPHIE	PHILA	PHILOSOPHIE	693300	S	ENSEIGNEMENTS COMMUNS A TOUTES LES SERIES	Terminale
EDUCATION SOCIOCULTURELLE	ESOCA	EDUCATION SOCIOCULTURELLE	691900	S	ENSEIGNEMENTS COMMUNS A TOUTES LES SERIES	Toutes
HISTOIRE-GEOGRAPHIE	HIGEA	HISTOIRE-GEOGRAPHIE	692600	S	ENSEIGNEMENTS COMMUNS A TOUTES LES SERIES	Toutes
ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	EMC	ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE	043800	S	ENSEIGNEMENTS COMMUNS A TOUTES LES SERIES	Toutes
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	EPS-A	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	691400	S	ENSEIGNEMENTS COMMUNS A TOUTES LES SERIES	Toutes
MATHEMATIQUES	MATHA	MATHEMATIQUES	693000	S	ENSEIGNEMENTS COMMUNS A TOUTES LES SERIES	Toutes
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIQUE ET DU MULTIMEDIA	TIM-A	TIM	694900	S	ENSEIGNEMENTS COMMUNS A TOUTES LES SERIES	Toutes
<b>Enseignement de spécialité</b>						
GESTION DES RESSOURCES ET DE L'ALIMENTATION	GRALI	GESTION RESS ET ALIM	696100	S	ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE PAR SERIE	Toutes
TERRITOIRES ET SOCIETE	TERRS	TERRITOIRES ET SOCIETE	696200	S	ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE PAR SERIE	Première
TECHNOLOGIE	TECHN	TECHNOLOGIE	070800	S	ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE PAR SERIE	Première
TERRITOIRES ET TECHNOLOGIE	TERRT	TERRITOIRES ET TECHNOLOGIE	696300	S	ENSEIGNEMENTS DE SPECIALITE PAR SERIE	Terminale
<b>Langues vivantes</b>						
LVA	LV 1	<b>LANGUE VIVANTE 1</b>		O	Enseignements obligatoires de langues vivantes	Toutes
		À décliner selon la langue :	030x01			
		LVA Anglais	030201			
		LVA Allemand	030101			
		LVA Espagnol	030601			
LVA Italien	030901					
LVB	LV 1	<b>LANGUE VIVANTE 2</b>		O	Enseignements obligatoires de langues vivantes	Toutes
		À décliner selon la langue :	030x02			
		LVA Anglais	030202			
		LVA Allemand	030102			
		LVA Espagnol	030602			
LVA Italien	030902					
<b>Enseignements optionnels</b>						
LANGUE VIVANTE C (ETRANGÈRE OU RÉGIONALE)	LV 3	LANGUE VIVANTE 3		F	ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	Toutes
LANGUE DES SIGNES	SIGNE	LANGUE DES SIGNES	005300	F	ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	Toutes
PRATIQUES PHYSIQUES ET SPORTIVES	EPS-A	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	691400	F	ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	Toutes
HIPPOLOGIE ET EQUITATION	HIEQA	HIPPOLOGIE-EQUITATION	600200	F	ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	Toutes
PRATIQUES SOCIALES ET CULTURELLES	PSC-A	PRATIQUES SOC. ET CULTUR.	693800	F	ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	Toutes
PRATIQUES PROFESSIONNELLES	PPROA	PRATIQUES PROF.	653000	F	ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS	Toutes
DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE (DNL - SELO)	*****	une DNL obligatoire, qui porte sur un enseignement commun ou professionnel	(code de la matière porteuse)	D		Toutes
<i>Par exemple pour une DNL en Gestion des Ressources et de l'Alimentation</i>	GRALI	GESTION RESS ET ALIM	696100	D		Toutes
LANGUE VIVANTE 9	LV9	A décliner selon la langue de la section	030xx9	F		Toutes
<i>Par exemple pour une section en Espagnol</i>	LV9	LANGUE VIVANTE 9	030609	F		Toutes

La modalité d'élection caractérise la position d'une discipline dans le référentiel d'évaluation F = enseignement optionnel facultatif ; O = enseignement optionnel obligatoire ; S = enseignement non-optionnel (tronc commun ou spécialité) ; D = enseignement en langue étrangère (DNL) dans le cadre d'une section européenne (SELO)

\* Si l'enseignement support de la Discipline Non Linguistique (DNL) porte sur une composante de l'Enseignement de Spécialité (EDS), c'est l'EDS qui devra être indiqué comme support.  
Par exemple pour une DNL Biologie-Ecologie, c'est l'EDS Gestion des Ressources et de l'Alimentation qui sera support.

**Annexe 2 - Baccalauréat technologique STAV - Sous-services des Enseignements De Spécialité (EDS)**

Module EA	CC bac	Libellé référentiel de formation		Libellé court	Libellé long (Nomenclatures)	Code Nomenclatures	Modalité d'élection	Classe		
<b>Enseignements de spécialité</b>										
S1	Note Jury Note Jury F9 F11	Gestion des Ressources et de l'Alimentation	<b>GESTION DES RESSOURCES ET DE L'ALIMENTATION</b>		GRALI	<b>GESTION RESS ET ALIM</b>	696100	S	Toutes	
			BIOLOGIE-ECOLOGIE		BECOA	BIOLOGIE-ECOLOGIE	691000	-	Toutes	
			SCIENCES ET TECHNIQUES DE L'AGRONOMIE		STEAG	SC. ET TECHNIQUES AGRONOMIE	640700	-	Toutes	
			PHYSIQUE-CHIMIE		P-CHA	PHYSIQUE-CHIMIE	693600	-	Toutes	
S2	F1	Territoire et Société	<b>TERRITOIRES ET SOCIETE</b>		TERRS	<b>TERRITOIRES ET SOCIETE</b>	696200	S	Première	
			SCIENCES ECONOMIQUES SOCIALES ET DE GESTION		SESGA	SCI. ECO. SOC., GESTION	694000	-	Première	
			EDUCATION SOCIO-CULTURELLE		ESOCA	EDUCATION SOCIOCULTURELLE	691900	-	Première	
			<b>TECHNOLOGIE</b>		TECHN	<b>TECHNOLOGIE</b>	070800	S	Première	
S3	Non noté	Technologie	SCIENCES ET TECHNIQUES DU DOMAINE TECHNOLOGIQUE	AMENAGEMENT		Sciences et techniques de l'aménagement		-	Première	
					STEQA	SC. ET TECHNIQUES EQUIPEMENTS	640200	-	Première	
					SESGA	SCI. ECO. SOC., GESTION	694000	-	Première	
						Sciences et techniques professionnelles		-	Première	
					P-CHA	PHYSIQUE-CHIMIE	693600	-	Première	
					STEQA	SC. ET TECHNIQUES EQUIPEMENTS	640200	-	Première	
				AGROEQUIPEMENT	STEAG	SC. ET TECHNIQUES AGRONOMIE	640700	-	Première	
					SESGA	SCI. ECO. SOC., GESTION	694000	-	Première	
						Sciences et techniques professionnelles		-	Première	
					AGROA	AGRONOMIE	660100	-	Première	
					ZOOTA	ZOOTECHE	660700	-	Première	
					STEQA	SC. ET TECHNIQUES EQUIPEMENTS	640200	-	Première	
				PRODUCTION	SESGA	SCI. ECO. SOC., GESTION	694000	-	Première	
						Sciences et techniques professionnelles		-	Première	
						Gestion d'entreprise		-	Première	
						Gestion commerciale		-	Première	
						Economie sociale et familiale		-	Première	
					ESOCA	EDUCATION SOCIOCULTURELLE	691900	-	Première	
				TRANSFORMATION		Sciences et techniques professionnelles		-	Première	
						Génie alimentaire		-	Première	
						Génie industriel		-	Première	
						Biochimie microbiologie		-	Première	
					P-CHA	PHYSIQUE-CHIMIE	693600	-	Première	
						Gestion d'entreprise		-	Première	
	Sciences et techniques professionnelles		-		Première					
	Sciences et techniques professionnelles		-		Première					
S4	Note Jury	Territoire et Technologie	SCIENCES ET TECHNIQUES DU DOMAINE TECHNOLOGIQUE	<b>TERRITOIRES ET TECHNOLOGIE</b>		TERRT	<b>TERRITOIRES ET TECHNOLOGIE</b>	696300	S	Terminale
				SCIENCES ECONOMIQUES SOCIALES ET DE GESTION		SESGA	SCI. ECO. SOC., GESTION	694000	-	Terminale
				AMENAGEMENT		Sciences et techniques de l'aménagement		-	Terminale	
					STEQA	SC. ET TECHNIQUES EQUIPEMENTS	640200	-	Terminale	
					SESGA	SCI. ECO. SOC., GESTION	694000	-	Terminale	
						Sciences et techniques professionnelles		-	Terminale	
					P-CHA	PHYSIQUE-CHIMIE	693600	-	Terminale	
					STEQA	SC. ET TECHNIQUES EQUIPEMENTS	640200	-	Terminale	
				AGROEQUIPEMENT	STEAG	SC. ET TECHNIQUES AGRONOMIE	640700	-	Terminale	
					SESGA	SCI. ECO. SOC., GESTION	694000	-	Terminale	
						Sciences et techniques professionnelles		-	Terminale	
					AGROA	AGRONOMIE	660100	-	Terminale	
					ZOOTA	ZOOTECHE	660700	-	Terminale	
					STEQA	SC. ET TECHNIQUES EQUIPEMENTS	640200	-	Terminale	
				PRODUCTION	SESGA	SCI. ECO. SOC., GESTION	694000	-	Terminale	
						Sciences et techniques professionnelles		-	Terminale	
						Gestion d'entreprise		-	Terminale	
						Gestion commerciale		-	Terminale	
						Economie sociale et familiale		-	Terminale	
					ESOCA	EDUCATION SOCIOCULTURELLE	691900	-	Terminale	
				SERVICES		Sciences et techniques professionnelles		-	Terminale	
						Génie alimentaire		-	Terminale	
						Génie industriel		-	Terminale	
						Biochimie microbiologie		-	Terminale	
P-CHA	PHYSIQUE-CHIMIE	693600	-		Terminale					
	Gestion d'entreprise		-		Terminale					
	Sciences et techniques professionnelles		-		Terminale					
	Sciences et techniques professionnelles		-		Terminale					

**Annexe 3 - Baccalauréat professionnel EA: matières du tronc commun et nomenclatures nationales**

Module EA	Epreuve	Libellé référentiel de formation	Libellé court	Libellé long (Nomenclatures)	Code Nomenclatures	Modalité d'élection	Type d'enseignement	
<b>Enseignements généraux</b>								
MG1	E1	MATHEMATIQUES	MATHA	MATHEMATIQUES	693000	S	Enseignements généraux	
		PHYSIQUE-CHIMIE	P-CHA	PHYSIQUE-CHIMIE	693600	S	Enseignements généraux	
		TECHNOLOGIES DE L'INFORMATIQUE ET DU MULTIMEDIA	TIM-A	TIM	694900	S	Enseignements généraux	
		BIOLOGIE-ECOLOGIE	BEOCA	BIOLOGIE-ECOLOGIE	691000	S	Enseignements généraux	
MG2 et MG 3	E2	FRANCAIS	FRANA	FRANÇAIS	692000	S	Enseignements généraux	
MG2 et MG 4		HISTOIRE-GEOGRAPHIE-EDUCATION MORALE ET CIVIQUE	HIGCV	HISTOIRE-GEOGRAPHIE-EDUCATION CIVIQUE	692500	S	Enseignements généraux	
MG2		DOCUMENTATION	DOCUA	DOCUMENTATION	691300	S	Enseignements généraux	
MG3 et MG4	-	EDUCATION SOCIOCULTURELLE	ESOCA	EDUCATION SOCIOCULTURELLE	691900	S	Enseignements généraux	
MG3	E3	LVA	LV 1	LANGUE VIVANTE 1	030x01	O	Enseignements généraux	
				À décliner selon la langue :				
				LVA Anglais				030201
				LVA Allemand				030101
				LVA Espagnol				030601
LVA Italien	030901							
MG4	E4	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	EPS-A	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	691400	S	Enseignements généraux	
<b>Modules professionnels</b>								
MP1 à MP10	E5 à E7	MODULES PROFESSIONNELS	G-TPR	ENSEIGNEMENT TECHNOLOGIQUE-PROFESSIONNEL	071100	S	Enseignements professionnels	
<b>Enseignement facultatifs</b>								
		LVB	LV2	À décliner selon la langue	03xxx2	F	Enseignements facultatifs	
		LANGUE DES SIGNES FRANCAISE	SIGNE	LANGUE DES SIGNES	005300	F	Enseignements facultatifs	
		PRATIQUES PHYSIQUES ET SPORTIVES	EPS-A	EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	691400	F	Enseignements facultatifs	
		HIPPOLOGIE ET EQUITATION	HIEQA	HIPPOLOGIE-EQUITATION	600200	F	Enseignements facultatifs	
		PRATIQUES SOCIALES ET CULTURELLES	PSC-A	PRATIQUES SOC. ET CULTUR.	693800	F	Enseignements facultatifs	
		PRATIQUES PROFESSIONNELLES	PPROA	PRATIQUES PROF.	653000	F	Enseignements facultatifs	
DNL		DISCIPLINE NON LINGUISTIQUE (DNL - SELO)	*****	une DNL obligatoire, qui porte sur un enseignement commun ou professionnel	(code de la matière porteuse)	D		
		<i>Par exemple pour une DNL en Biologie-Écologie</i>	<i>BEOCA</i>	<i>BIOLOGIE-ECOLOGIE</i>	<i>691000</i>	<i>D</i>		
		LANGUE VIVANTE 9	LV9	À décliner selon la langue de la section	030xx9	F		
		<i>Par exemple pour une section en Espagnol</i>	<i>LV9</i>	<i>LANGUE VIVANTE 9</i>	<i>030609</i>	<i>F</i>		

La modalité d'élection caractérise la position d'une discipline dans le référentiel d'évaluation

F = enseignement optionnel facultatif ; O = enseignement optionnel obligatoire ; S = enseignement non-optionnel (général ou professionnel)

Les matières en **GRAS** seront **obligatoirement présentes dans le bulletin trimestriel (semestriel)** des élèves préparant le baccalauréat professionnel

**Annexe 4 - 2026 : MEF CLASSES EN COURS**

codeMEF - Sans SELO	codeMEF - Avec SELO	niveau	codeSerie	serie
21321005110	21321005112	Première	STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
21421005110	21421005112	Terminale	STAV	Sciences et technologies de l'agronomie et du vivant
27621001320	27621001322	Première	AGRO	AGROEQUIPEMENT
27621001330	27621001332	Terminale	AGRO	AGROEQUIPEMENT
27621405320	27621405322	Première	AP	AMENAGEMENTS PAYSAGERS
27621405330	27621405332	Terminale	AP	AMENAGEMENTS PAYSAGERS
27621303320	27621303322	Première	FORET	FORET
27621303330	27621303332	Terminale	FORET	FORET
27621114320	27621114322	Première	CPH	CONDUITE DE PRODUCTIONS HORTICOLES
27621114330	27621114332	Terminale	CPH	CONDUITE DE PRODUCTIONS HORTICOLES
27621113320	27621113322	Première	CGEVV	CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE VITIVINICOLE
27621113330	27621113332	Terminale	CGEVV	CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE VITIVINICOLE
27621211320	27621211322	Première	CGEH	CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE HIPPIQUE
27621211330	27621211332	Terminale	CGEH	CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE HIPPIQUE
27621004320	27621004322	Première	CGEA	CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE
27621004330	27621004332	Terminale	CGEA	CONDUITE ET GESTION DE L'ENTREPRISE AGRICOLE
27621214320	27621214322	Première		CONDUITE D'ACTIVITES D'ELEVAGE ET D'HEBERGEMENT DANS LE SECTEUR CANIN-FELIN
27621214330	27621214332	Terminale		CONDUITE D'ACTIVITES D'ELEVAGE ET D'HEBERGEMENT DANS LE SECTEUR CANIN-FELIN
27621212320	27621212322	Première	TEA	TECHNICIEN EN EXPERIMENTATION ANIMALE
27621212330	27621212332	Terminale	TEA	TECHNICIEN EN EXPERIMENTATION ANIMALE
27621407320	27621407322	Première	TCVUJ	TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN UNIVERS JARDINERIE
27621407330	27621407332	Terminale	TCVUJ	TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN UNIVERS JARDINERIE
27622108320	27622108322	Première	TCVAN	TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ANIMALERIE
27622108330	27622108332	Terminale	TCVAN	TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ANIMALERIE
27621203320	27621203322	Première	TCVAL	TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ALIMENTATION
27621203330	27621203332	Terminale	TCVAL	TECHNICIEN CONSEIL VENTE EN ALIMENTATION
27633003320	27633003322	Première	SAPAT	SERVICE AUX PERSONNES ET ANIMATION DANS LES TERRITOIRES
27633003330	27633003332	Terminale	SAPAT	SERVICE AUX PERSONNES ET ANIMATION DANS LES TERRITOIRES
27621213320	27621213322	Première	AQUA	CONDUITE DE PRODUCTIONS AQUACOLES
27621213330	27621213332	Terminale	AQUA	CONDUITE DE PRODUCTIONS AQUACOLES
27622105320	27622105322	Première	LCQ	LABORATOIRE CONTRÔLE QUALITE
27622105330	27622105332	Terminale	LCQ	LABORATOIRE CONTRÔLE QUALITE
27621302320	27621302322	Première	GMNF	GESTION DES MILIEUX NATURELS DE LA FAUNE
27621302330	27621302332	Terminale	GMNF	GESTION DES MILIEUX NATURELS DE LA FAUNE